



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-quatre du mois de juillet à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 18/07/2020

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Alain DUFRENE, Marie-Annick NOUAUX, Marie-France DEVENDEVILLE, Aimé DUQUENNE – Administrateurs.

Excusés : Valère CARETTE qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS

Secrétaire de séance : Hélène HEROGUER

DELIBERATION N°2020/6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 3AG.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que l'Association des 3AG a pour vocation d'organiser des festivités à destination des Aînés de la commune et qu'à ce titre, l'Association peut bénéficier d'une subvention communale.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que traditionnellement, la subvention annuelle allouée à l'Association des 3AG était d'un montant de 1 800 euros.

Monsieur le Président annonce donc la volonté d'attribuer à l'Association des 3AG une subvention pour l'année 2020 d'un montant identique aux années précédentes.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention, **décide** :

- D'approuver l'attribution d'une subvention pour 2020 à l'Association des 3AG.
- D'ouvrir au budget du CCAS les crédits nécessaires à ce versement au compte 6574.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN

